

**INVITE*****Pas d'invité à cette session*****ACTUS
REGLEMENTAIRES****DPE petite surface**

Arrêté du 25 mars 2024 : modifiant les seuils des étiquettes du diagnostic de performance énergétique pour les logements de petites surfaces et actualisant les tarifs annuels de l'énergie

Evolution des règles relatives à l'écoconception des produits liés à l'énergie

Texte non publié – Entrée en application prévue pour 2027

Ce sujet concerne un nombre important d'équipements du génie climatique tels que les générateurs de chaud, de froid, les équipements de ventilation et de traitement d'air des bâtiments ainsi que des composants de tous ces équipements

- Règlement en cours de finalisation qui va élargir les exigences applicables à tous les produits à des critères d'écoconception élargis tels que la durabilité, le poids carbone, la réparabilité, la mise à disposition de passeport digitaux des produits, ... Critères sont en cours de définition par l'Europe.
- Les projets de règlement en cours de révision devront être publiés avant 2027 sous peine de devoir reprendre les exigences dans le nouveau cadre réglementaire.

Directive relative à la Performance énergétique des bâtiments

Texte validé par le Conseil mais non publié

- Transposition en droit national nécessaire
- Volonté de ne plus dépendre des énergies 100% fossiles
- Harmonisation des étiquettes de performance énergétique des bâtiments, ...
- Harmonisation des outils et méthodes au plan européen autant que possible

Le comité technique sera acteur dans les travaux de transposition à venir en soutien du Comité International.

COMITE REVUE

Pas d'Avis d'Expert à relire pour cette session.

Prochain à produire pour fin juin

**COMITE
INTERNATIONAL**

Se coordonner pour la transposition DPEB

AUTRES COMITES

RAS

LES REGIONS

RAS

**Les Travaux du
COMITE
TECHNIQUES****RE 2020 Autres bâtiments tertiaires**

Le travail avance à pas mesuré.

6 lots présentés en 2023 et 2024 : exigences attendues d'ici fin 2024 : Etablissements de la petite enfance, Médiathèques et bibliothèques, Hôtellerie, Restauration, Etablissements universitaires d'enseignement et de recherche et Commerces.

4 lots sont au stade du travail avec le ministère : Etablissements de Santé, Etablissements Sportifs, Aéroports et bâtiments industriels.

Cap 2030

Important travail de synthèse à réaliser

Objectif : préfigurer la future réglementation environnementale et pouvoir réaliser des bâtiments plus résilients au changement climatique.

Méthode : explorer certains domaines non couverts par la RE 2020 et affiner certains sujets récemment introduits comme le confort d'été.

Qualité d'air intérieur - résultats minimaux

Des répercussions à prévoir dans les études et les budgets des MOA

Objectif : remplacer les dispositions de la Loi ESSOC pour les systèmes de ventilation innovants qui ne répondent pas à l'arrêté du 24 mars 1982 modifié.

Méthode : utiliser un logiciel de modélisation pour définir la viabilité du système par rapport aux logements.

Travail en cours – pas de date de restitution

Associations**RAS****Conséquences****Prochaine****30 Mai 2024****Réunion**